INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Robert, tenue le 2 octobre à 19 h 30, à la salle communautaire.

Sont présents (es) : Mesdames Patricia Salvas, Véronique Salvas et Myriam Chapdelaine et Messieurs Joël Pelletier, Stéphane Cournoyer et Gilles Latour.

M. Gilles Salvas, maire préside l'assemblée. Mme Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorier est également présente.

6522-10-2017 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Myriam Chapdelaine, secondée par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'ordre du jour, ce avec les modifications apportées.

ADOPTÉ

6523-10-2017 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Mme Patricia Salvas, secondée par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 5 septembre 2017 et ce sans modification.

ADOPTÉ

6524-10-2017 **APPROBATION DES COMPTES**

Sur proposition de M. Gilles Latour, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter et de payer les comptes présentés:

Comptes: 457 672.70$
Salaires : 9 996.60$

Total : 467 669.30$

ADOPTÉ

6525-10-2017 **RAPPORT MRC**

M. Salvas fait le rapport de la séance du mois de septembre.

6526-10-2017 **RAPPORT DES COMITÉS**

Mme Patricia Salvas nous fait un compte rendu sur le pique-nique actif qui a eu lieu le 16 septembre dernier ainsi que sur la rencontre concernant le regroupement des OMH;

M, Joël Pelletier nous fait un compte rendu sommaire de la 1ère édition de la course 2017. Le bilan financier suivra sous peu lorsque tout sera comptabilisé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes

6527-10-2017 **DEMANDES DES CONTRIBUABLES** (aucune demande)

6528-10-2017 **AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Avis de dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2017 selon l'article 176.4 du Code municipal par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

6529-10-2017 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Mme Myriam Chapdelaine, secondée par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) :

Que le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront aux dates mentionnées ci-dessous et qui débuteront à 19 h 30 :

Janvier	15	Juillet	3 (mardi)
Février	5	Août	13
Mars	5	Septembre	4 (mardi)
Avril	3 (mardi)	Octobre	1
Mai	7	Novembre	5
Juin	4	Décembre	3

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

No de résolution ou annotation

6530-10-2017 **REMBOURSEMENT FRAIS DE CONGRÈS FQM 2017**

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par M. Gilles Latour et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de rembourser les frais de congrès de la FQM 2017 qui a eu lieu à Québec les 29, 30 septembre et 1er octobre 2017, aux élus nommé ci-dessous:

Mme Patricia Salvas	958.42$
Mme Véronique Salvas	929.91$

Les frais de congrès pour M. Gilles Salvas, maire sont défrayés à 50% par la municipalité et 50% par la MRC, inscription, hébergement, repas et déplacement.

De plus, chaque congressiste a fait un rapport sur les ateliers.

ADOPTÉ

6531-10-2017 **AVIS DE RÉCLAMATION DOSSIER DU 225 ET 227 RANG BELLEVUE SUITE AU JUGEMENT DES PETITES CRÉANCES**

Suite à deux dossiers à la cours des petites créances, le jugement en date du 21 août ordonne à la municipalité de verser la somme de 4 188.45$ par dossier

M. Thériault : 4 188.45$ no 765-32-004775-160
M. Savard : 4 188.45$ no 765-32-004776-168

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder au verser des indemnités et de transmettre la résolution à nos assureurs pour remboursement avec intérêt des indemnités, mentionnés ci-haut.

No dossier sinistre (MMQ) : 172218-30.

ADOPTÉ

6532-10-2017 **DEMANDES DIVERSES :**

DEMANDE DE SUBVENTION – CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE;

DEMANDE DE COMMANDITE – BAL DE FINISSANTS 2017-2018,

Il est unanimement résolu de ne pas donner suite aux demandes ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ

6533-10-2017 **RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE ET CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Robert désire déployer éventuellement des démarches en vue d'un réseau INTERNET HAUTE VITESSE ET CELLULAIRE qui rendrait accessibles des services de télécommunications de pointe à l'ensemble des foyers de son territoire ET DES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES.

CONSIDÉRANT QUE cela permettra également, le cas échéant, de déposer des demandes d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial, dans le cadre des programmes de soutien à l'implantation de cette technologie.

CONSIDÉRANT Que les secteurs urbains de la MRC est généralement bien pourvus en matière de services de télécommunications (téléphonie, internet), il en est autrement dans les zones rurales où souvent les infrastructures existantes n'offrent pas un niveau de performance répondant à l'évolution des besoins.

Le déploiement d'un réseau INTERNET HAUTE VITESSE ET CELLULAIRE FIABLE viendrait améliorer grandement la situation, tant sur le plan de la qualité des services que de leur accessibilité.

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de transmettre cette résolution à l'ensemble des municipalités pour appui, à la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'aux députés et au CRTC.

ADOPTÉ

6534-10-2017 **ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Robert désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Patricia Salvas
APPUYÉ PAR : M. Gilles Latour

RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

QUE la Municipalité de Saint-Robert adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Saint-Robert autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité Saint-Robert accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉ

6535-10-2017

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Mmes Patricia et Véronique Salvas se retirent de la discussion;

ATTENDU QU'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral pour le motif salarial.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Cournoyer, appuyé par Mme Myriam Chapdelaine

QUE la municipalité de Saint-Robert accepte de modifier le salaire du personnel électoral, et ce, à compter de 2017 et suivantes selon le tableau suivant :

Président d'élection :

Jour du scrutin	536 $ (selon le tarif de la L.E.R.)
Vote par anticipation	357 $ (selon le tarif de la L.E.R.)
Confection et révision de la liste	536 $ (selon le tarif de la L.E.R.)
Confection de la liste électorale	318 $ (selon le tarif de la L.E.R.)
Secrétaire d'élection	¾ du président (selon le tarif de la L.E.R.)

Personnel affecté aux commission de révision

Réviseur	le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.
Secrétaire	le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.
Agent réviseur	le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.

Vote par anticipation et jour du scrutin

Scrutateur	le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.
Dépouillement	le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.
Secrétaire du bureau de vote	le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.
Dépouillement	le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Table de vérification
Président
(Vote par anticipation et jour du scrutin) le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.

Membres de la table
(Vote par anticipation et jour du scrutin) le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.

PRIMO (préposé à l'information et au maintien de l'ordre)
(Vote par anticipation et jour du scrutin) le plus élevé entre 13$ / hre ou le tarif de la L.E.R.

ADOPTÉ

6536-10-2017 **RECOMMANDATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CCA DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de recommander M. Clément Gagnon comme représentant des citoyens au CCA de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉ

6537-10-2017 **AUTORISATION CONCERNANT L'APPLICATION DU REGLEMENT RM-2017 CONCERNANT LA SECURITE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement RM-2017 concernant la sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner, en plus des agents de la paix, les officiers municipaux qui sont autorisés à appliquer ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Myriam Chapdelaine
Appuyé par M. Joël Pelletier

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Robert autorise les agents de la paix de la Sûreté du Québec et, à titre d'officiers municipaux désignés, l'inspecteur municipal, l'inspecteur en bâtiment ainsi que le Service de sécurité incendie de la Ville de Sorel-Tracy.

- à appliquer le règlement RM-2017 concernant la sécurité publique;
- à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité contre tout contrevenant au règlement RM-2017 et à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement.

ADOPTÉ

6538-10-2017 **FÊTE D'HALLOWEEN – 28 OCTOBRE 2017**

La fête d'Halloween aura lieu le 27 octobre prochain à la salle municipale, une feuille volante sera remise aux élèves de l'école et est publiée sur le site web de la municipalité et dans le journal Mon Patelin d'octobre.

Le budget alloué est 700$.

ADOPTÉ

6539-10-2017 **FÊTE DE NOËL – 10 DÉCEMBRE 2017**

Mme Patricia Salvas nous informe que la Fête de Noël 2017 aura lieu le 10 décembre prochain et sera animée par Bouclette, les informations supplémentaires seront publiées dans le journal Mon Patelin de décembre ainsi que sur le site web de la municipalité.

Le budget alloué est de 1 500$.

ADOPTÉ

6540-10-2017 **OFFRE D'EMPLOI – SURVEILLANT CHALET DES LOISIRS ET ENTRETIEN PATINOIRE**

Sur proposition de M. Gilles Latour, secondé par M. Stéphane Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'afficher et de distribuer une offre d'emploi pour un (1) surveillant chalet des loisirs:

La Municipalité de Saint-Robert est à la recherche de d'un (1) surveillant au chalet des loisirs pour la saison hivernale 2017- 2018.

Fonction des surveillants au chalet des loisirs

- Voir à l'entretien du chalet, à la surveillance et du bon fonctionnement de la patinoire et du chalet des loisirs
- Voir à l'accueil, au bon ordre, à l'animation et à l'entraide des utilisateurs.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Exigences

- Doit être disponible 7 jours / 7 jours
- Permis de conduire de classe 5

Début de l'emploi

- 16 décembre 2017 (selon la température)

Fin de l'emploi

- 10 mars 2018 (selon la température)

Salaire

- À partir de 12,00 $/heure ou selon expérience

Heures de travail Entre 15 et 35 heures/semaine (possibilité d'horaire flexible)

- Du lundi au vendredi de 18 h à 22 h
- Du samedi et dimanche de 13 h à 22 h
- Les fins de semaine, les journées pédagogiques et les congés des fêtes selon l'horaire établi et selon la température;

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 11 h 30, le 26 octobre 2017, au bureau municipal, à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Robert, 666 chemin Saint-Robert, Saint-Robert (Québec) J0G 1S0
Télécopieur (450)782-2733, **Courriel** : strobert@pierredesaurel.com

Nous vous remercions de votre candidature toutefois, seules les personnes retenues seront contactées.

L'offre d'emploi sera publiée sur le site internet de la municipalité, distribué sur le territoire et dans le journal Les 2Rives ainsi que sur le site d'emploi Québec.

ADOPTÉ

6541-10-2017

MODIFICATION ENTENTE 2017 MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE INTERMUNICIPALE REALTIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - RIARY

Considérant que la municipalité a conclu une entente intermunicipale le 12 août 1983, laquelle a été modifiée le 18 octobre 1985, le 23 mars 1994 et le 19 juin 2000, prévoyant l'alimentation en eau potable de son territoire et la création de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska.

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau cette entente intermunicipale pour prévoir que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pourra remplacer, à ses frais, des parties d'une conduite de 200 millimètres de diamètre dans le secteur Saint-Ours/Sainte-Victoire, corriger une erreur de référence à l'annexe «A» de l'entente intermunicipale du 12 août 1983 et aussi la durée de l'entente, le tout suivant le projet déposé ce jour au conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Joël Pelletier appuyé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu d'autoriser la conclusion de l'entente intitulée «ENTENTE 2017 MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE» suivant le projet déposé ce jour et d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

6542-10-2017

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – RIARY

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie Intermunicipale Aqueduc Richelieu Yamaska.

La quote-part de la municipalité sera de 125 041$ soit 10 420.08$ / mois

ADOPTÉ

6543-10-2017

APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2017 – OMH ST-ROBERT

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver le budget révisé 2017 de l'OMH St-Robert en date du 13 septembre 2017.

ADOPTÉ

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

6544-10-2017

No de résolution ou annotation

NOMINATION ADMINISTRATEUR OMH

Considérant que Mme Patricia Salvas fait déjà partie des administrateurs de l'OMH St-Robert

Considérant que Mme Salvas a été nommé pour faire partie du comité concernant le regroupement des OMH de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que Mme Salvas connait très bien le dossier du regroupement;

Considérant que le mandat de Mme Salvas se terminerait au 31 décembre 2017,

Considérant que la loi permet qu'un citoyen siège sans être un membre du conseil;

Sur proposition de M. Gilles Latour, secondé par Mme Véronique Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer Mme Patricia Salvas administrateur de l'OMH St-Robert et ce jusqu'au regroupement final;

ADOPTÉ

6545-10-2017

PROGRAMMATION DE TRAVAUX AU PROGRAMME DE LA TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 (RÉVISÉE)

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

☐ La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par Mme Patricia Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que:

☐ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

☐ la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

☐ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

☐ la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

☐ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

☐ la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissible jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

6546-10-2017

PAIEMENT FACTURE PAVEX SCELLEMENT DE FISSURES – RANG BELLEVUE

Considérant qu'un contrat a été donnée à Pavex scellement de fissures (rés : 6443-05-2017);

Considérant que lors de l'exécution des travaux, il s'est avéré qu'il y avait plus de fissures que prévu et ce suite au nettoyage des fissures par soufflerie donc nous avons dû exécuter les travaux seulement à partir de la route 132 jusqu'au rang Bellevue-Nord et ce considérant les coûts qui sont plus élevés que prévus,

Considérant que 12 123m.l. a été fait au lieu de 6 000m.l.

Considérant que l'entrepreneur est conscient des travaux, il a réduit le prix du mètre linéaire, soit de 1.31$ / ml à 1.29$/ml;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Considérant que l'estimation prévue était de 7 860.00$ + taxes

Sur proposition de M. Joël Pelletier, secondé par Mme Myriam Chapdelaine et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de payer la facture #218 de Pavex scellement de fissures, au coût de 15 638.67$ + taxes.

ADOPTÉ

6547-10-2017 **PAIEMENT FACTURE DANIS CONSTRUCTION – TRAVAUX RUE PRINCIPALE**

Suite aux travaux de réfection et de pavage exécutés sur la rue Principale côté est et après vérifications de la conformité des travaux avec l'inspecteur et M. Pierre Millette;

Sur proposition de M. Stéphane Cournoyer, secondé par M. Gilles Latour et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de payer la facture de Danis Construction inc. pour les travaux d'asphaltage de la rue Principale au coût de 185 281.64$ taxes incluses.

L'estimation était de 203 700$ taxes incluses.

Le montant sera pris au poste immobilisation des chemins municipaux (03 01 006 000).

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes

6548-10-2017 **DIVERS**

A) PROPOSITION D'UN PROJET DE PISTE MULTIDISCIPLINE

Mme Véronique Salvas explique et propose un projet de piste multidiscipline pour la rue Principale côté est et ce jusqu'au terrain des loisirs. Le projet sera piloté par M. Joël Pelletier et Mme Myriam Chapdelaine.

B) REMERCIEMENTS

M. Gilles Salvas, maire, remercient tous les élus sortants, Mmes Patricia et Véronique Salvas ainsi que M. Gilles Latour de leur implication et leur dévouement pour la municipalité durant les années de leur mandat.

6549-10-2017 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 H 32, M. Gilles Latour propose la levée de la séance.

M. Gilles Salvas, maire

Nathalie Lussier,
Directrice générale/
secrétaire-trésorière

Je, Gilles Salvas, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

2 octobre 2017

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation